

## SEANCE DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, ~~DE NICOLO Sandrine~~, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : DE NICOLO Sandrine (procuration à PRAT Loïc)

Secrétaire : BROUXEL Claire

### ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 17 janvier 2023. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

#### Délibération 2023-004 : Vote du compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois le vingt février à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de Vitrac s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Pierre LACOSTE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2022**, dressé par Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		113 055.54		80 288.47		193 344.01
Opérations de l'exercice	113 855.91	38 715.47	325 808.79	405 848.85	439 664.70	444 564.32
<b>TOTAUX</b>	<b>113 855.91</b>	<b>151 771.01</b>	325 808.79	<b>486 137.32</b>	439 664.70	<b>637 908.33</b>
Résultat de clôture		<b>37 915.10</b>		<b>160 328.53</b>		<b>198 243.63</b>
Restes à réaliser <b>de 2022</b>	477 111.03	280 681.00				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	477 111.03	318 596.10		160 328.53	477 111.03	478 924.63
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>158 514.93</b>			<b>160 328.53</b>		<b>1 813.60</b>

2 – Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération 2023-005 : Approbation du Compte de Gestion de la Commune de VITRAC – Année 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BOUQUIER Marie-Paule, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **de l'exercice 2022**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour **l'exercice 2022** par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **Délibération 2023-006 : Affectation du résultat d'exploitation**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de	<b>160 328.53 €</b>
- un excédent d'Investissement de	<b>37 915.10 €</b>

<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 : EXCEDENT</b>	<b>198 243.63 €</b>
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/20212</b> <b>Affectation obligatoire</b> A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	<b>198 243.63 €</b>
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) <b>Solde disponible</b> affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	<b>158 514.93€</b>  <b>1 813.60 €</b>
<b>A) DEFICIT AU 31/12/2022</b> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	

## **Délibération 2023-007 : Choix de l'entreprise pour les travaux d'épaveuse et l'élagage pour la collectivité**

Madame Le Maire rappelle la nécessité de procéder à une sous-traitance concernant l'entretien des routes communales à travers le passage de l'épaveuse 2 fois par an et des travaux d'élagage ponctuels.

Quatre devis ont été reçus pour ces prestations (travaux épaveuse et élagage) :

- SARL FONTANEL à « La Salvetat », à Saint-Mamet La Salvetat
  - o Epaveuse 7 100 € HT ou 8 520 € TTC
  - o Elagage 500 € HT par journée hivernale ou 600 € TTC
- ETA Tom Delpuech à « Daudé », à OMPS :
  - o Epaveuse 6 305 € HT ou 7566 € TTC
- SARL Le Bois de la Vallée du Lot :
  - o Epaveuse 6 252 € HT ou 7 502 € TTC
  - o Elagage 600 € HT par journée ou 720€ TTC
- ETA Bac à « Le Mazet », à Leynhac
  - o Epaveuse 4 575 € HT ou 5 490 € TTC

La SARL « Le Bois de la Vallée du Lot » présente également un devis de 7 172.88 € TTC pour 3 ans (2023, 2024 et 2025).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le devis de la SARL « Le Bois de la Vallée du Lot » d'un montant de 7 172.88 € TTC soit 5 977.40 € HT valable durant 3 ans (2023, 2024 et 2025). Le choix se porte sur cette société qui a connaissance de notre réseau de voirie ; son devis est donc en adéquation avec le travail à effectuer. De plus la Commune de Vitrac était satisfaite du travail réalisé.

Cette société pratique également les travaux d'élagage, travaux ponctuels nécessaires pour la sécurité de nos administrés et le confort de passage des camions et tracteurs.

- Autorisent Madame Le Maire à signer l'acceptation du devis
- Disent que cette dépense sera affectée au compte 615232

- **Délibération 2023-008 : Facturation des frais énergétiques pour l'occupation de la Salle Polyvalente du 7 février au 3 mars 2023 par l'Association « la Troupe Feuilletée » basée à la Mairie de Saint-Mamet-La-Salvetat (100 €) et l'ADMR de l'Enseigne pour la représentation Théâtrale des 4 et 5 mars 2023 (80 €)**

Madame Le Maire fait part à l'assemblée que « La Troupe Feuilletée », dont le siège social est à la Mairie de Saint-Mamet-La-Salvetat, de leur demande d'occuper la salle polyvalente de notre commune pour leurs répétitions les lundis et jeudis soirs du 7 février au 3 mars 2023.

Au vu de l'augmentation des frais énergétiques, la Commune demande une contribution de 100 € pour l'occupation de la salle polyvalente pour cette période. L'association a répondu positivement.

Madame Le Maire rapporte également que l'ADMR de l'Enseigne organise annuellement sa représentation Théâtrale. La Commune prête la salle polyvalente pour cet usage. Par contre, elle demande une participation de 80 € à l'ADMR de l'Enseigne pour une contribution aux frais énergétiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les 2 propositions de facturation (100 € pour l'Association « La Troupe Feuilletée » et 80 € pour l'ADMR de l'Enseigne),
- Elles seront inscrites en recettes sur le compte 7083, location de la salle polyvalente,
- Autorise Madame Le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour finaliser ces recettes communales

### **Délibération 2023-009 : Modification de l'Eclairage Public dans le Bourg et les Villages**

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 280.00 €.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux de 640.00 €

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat Départemental d'Energie du Cantal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Madame Le Maire à verser le fonds de concours,
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Délibération 2023-010 : Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire du Conseil Départemental du Cantal pour une opération de construction d'une Halle Couverte et la Rénovation Energétique de la Salle Polyvalente. Montant de l'aide : 53 470 €uros, pré sélectionnée le 24 juin 2022 pour la Commune de Vitrac.**

**Les 3 opérations déclinées en 2022, 2023 et 2024 sont désormais validées ; les 3 phases de travaux seront actées en 2023 et 2024.**

VU le budget communal,

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de construction d'une halle couverte de 120 m<sup>2</sup> et de locaux associatifs en sous-sol en prolongement de la Salle polyvalente existante permettant d'embellir cette partie du bourg. Ce nouvel espace abritera un marché de producteurs et les temps événementiels portés par la vie associative de la commune Un lieu convivial qui sera complété par la construction d'un four à pain

Elle présente également le projet d'amélioration thermique et sécurité de la salle polyvalente :

- Isolation thermique de la toiture
- Isolation thermique et coupe- feu des locaux en sous- sol
- Isolation thermique en intérieur des murs extérieurs
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Isolation coupe-feu de la cuisine
- Mise en conformité de l'alarme incendie, de l'électricité et de l'éclairage de sécurité
- Remplacement du système de chauffage

Tous ces travaux sont programmés pour réduire les frais de fonctionnement relatifs à l'augmentation des frais énergétiques et également assurer la sécurité de la salle polyvalente en lien avec l'accueil public

Pour cela, la Mairie de VITRAC a souhaité faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage : Cantal Habitat afin d'élaborer le programme de travaux dans le but de contractualiser avec les entreprises de travaux rapidement.

### **Descriptif des travaux :**

Les travaux envisagés consistent à :

- La création d'une halle couverte de 120 m<sup>2</sup> comprenant un dallage béton, une charpente en bois lamellé collé et une couverture en zinc. Et création de locaux associatifs en sous-sol
- Amélioration thermique +sécurité de la salle polyvalente

Les travaux définis ci-dessus représentent un montant de 654 175.52€ HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre et autres études : 89 196.12€) Déclinaison du projet : Construction halle couverte : 419 020.30 HT. Amélioration thermique et sécurité de la salle polyvalente : 145 959.10.HT Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre du FCS.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total travaux	564 979.40 €uros
Frais honoraires	89 196.12€uros
<b>TOTAL</b>	<b>654 175.52€uros</b>
REGION (40 %)	100 000.00 €uros
(seuil de travaux de 250 000.00 €uros)	
FEDER (40 %)	100 000.00 €uros
(seuil de travaux de 250 000.00 €uros)	
D.E.T.R (30 %)	196 252.65 €uros
FCS	53 470.00 €uros
Autofinancement :	204 452.87 €uros

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

A ce stade, la Commune souhaite lancer la consultation des entreprises début 2023 pour pouvoir débiter les travaux début de semestre de l'année 2023

Madame La Maire précise que la collectivité maîtrise en totalité le foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet de construction défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous,
- sollicite la subvention d'un montant de 53 470€ dans le cadre du FCS

### **Rénovation des toitures des bâtiments communaux et de l'Eglise**

La SARL Toitures FLORY nous propose un devis de 1 632 € TTC pour la révision des toitures, des bâtiments communaux ainsi que l'Eglise, devis accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Questions diverses :**

\*Préparation du budget : Monsieur Xavier ANTONY, notre Conseiller au niveau du Service de Gestion Comptable d'Aurillac, suite à la fermeture de la trésorerie de Maurs/Saint-Mamet, viendra en mairie le jeudi 2 mars pour qu'on lui présente nos prévisions budgétaires de la Commune. Le lundi 27 février, en amont, la commission finances doit se réunir afin de préparer ce budget.

\*Fonds Vert : Cette nouvelle subvention de l'Etat sera présentée à la Préfecture lors d'une réunion le 23 février prochain ; elle pourrait être demandée pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente, à la place de la DETR.

Le dossier de permis de construire est en cours ; on est dans l'attente de l'avis du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

\*PLUi : La Commission PLUi se réunira le mardi 28 février à la Salle des Mariages avec Monsieur GINESTET, du Cabinet d'Urbanisme de Rodez, pour valider le zonage sur la commune de Vitrac.

Le Certificat d'urbanisme déposé par Mr FLORY et Mme VALADOU a été refusé pour un problème de distance. Une rencontre avec Monsieur Le Préfet sera initiée pour échanger sur ce problème

\*Ecole : Le Couloir de l'école a été peint en blanc, le cadre des portes de couleur bleu par notre agent technique communal. La commune remercie Mr PRAT Patrick pour le prêt de l'échafaudage et Mr LAVERGNE Guillaume pour les conseils sur le choix des peintures.

\*Bulletin municipal : La mise en page se termine pour un envoi à l'imprimerie qui doit préparer un « Bon à Tirer », pour relecture avant impression. La distribution est souhaitée courant mars.

\*Groupama : Une révision des contrats a permis une économie de 1 000.00 €uros environ pour l'année 2023.

\*Chemins de randonnée : Il sera judicieux de faire le tour de ces chemins afin de prévoir le nettoyage de ces derniers.

Le « Trou du Diable » sera réaménagé avec l'installation d'une table en béton et d'une signalisation plus attractive pour ce site très fréquenté. La commune prend en charge ces travaux malgré le mélange des compétences du conseil départemental et la communauté de communes « Châtaigneraie Cantalienne ».

\*Assemblée Générale du Comité des Fêtes : Elle a eu lieu en janvier. Monsieur Patrick RABUSSIÉ souhaite mettre fin à ses fonctions de secrétaire au sein de cette association pour bénéficier d'une retraite paisible

\*Composteurs : Il faut que l'on se dote d'un composteur mis à disposition dans le bourg pour nos administrés. Afin de respecter les règles, un responsable au sein de nos administrés devra faire une formation à la communauté de communes pour appliquer les consignes d'un bon compostage

\*Dossier Diagnostic et télésurveillance de l'eau : Mr Jérôme PUECH évoque les difficultés de prise de rendez-vous avec le responsable du CIT en charge de ce dossier ce qui retarde les travaux sur nos captages.

\*Cantine : Une erreur de facturation cantine garderie pour janvier a été constatée, une nouvelle facture sera envoyée aux familles accompagnée d'un appel téléphonique pour donner des explications nécessaires

\*Vélo Club Maursois : Une course cycliste passera par Vitrac le samedi 1<sup>er</sup> avril, course avec le départ de Roumégoux et l'arrivée à Maurs.

\*Médaille du travail : Monsieur COURCHINOUX Daniel demande la médaille du travail ; les démarches se font auprès de la sous-préfecture de Mauriac, avant le 15 mai pour une validation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et avant le 15 octobre pour une validation au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette remise de médaille sera pour tous les membres du conseil organisée dans le cadre d'une manifestation avec la population,

\*Achat de table et de chaises pour la Salle Polyvalente : La commune va commander 25 tables (2 698 €uros TTC) et 50 chaises ( 2 193 €uros) ; ce matériel sera financé par la CCAS pour un montant total de 4 891 €uros TTC.

\*Budget commune : Une subvention sera allouée à l'Association « Bois du verger » de Maurs pour le don d'un pommier et les conseils quant à la création d'un verger communal à Vitrac.

\*Bornes à incendie : Une numérotation des bornes incendie est à réaliser par la commune, en lien avec le document fourni par le SDIS

\*Travaux de débardage à « Labrunie »: Un propriétaire forestier privé a engagé des travaux de débardage. La société qui exploite cette coupe de bois a envoyé des photos avant travaux. Un constat sera réalisé après travaux pour observer les dégâts éventuels liés au passage des camions et leurs lourdes charges

\*Association « Chemins en Châtaigneraie »: La subvention de 170.00 €uros allouée à cette association a été versée 2 fois, le premier versement a été effectué sur un compte clos, le mandat avait été annulé mais pas rejeté par la commune ; cette erreur a été régularisée par la remise d'un chèque par cette association à la commune.

\*Population : Une nouvelle famille avec 3 enfants s'est installée dans le logement de Cantal Habitat, à côté de l'hôtel restaurant « La Tomette ».

Une autre famille avec 3 enfants doit emménager prochainement dans le logement Polygone, Impasse des Roseaux.

Le recensement de la population est terminé ; le décompte des fiches individuelles papier ou via internet est de 268 habitants, contre 259 lors du recensement de 2017.

\*Cession BOUDIER COMMUNE : La parcelle qui est dans le domaine public depuis de nombreuses années suite à l'élargissement de la voie publique et qui était restée dans le domaine privé (Succession BOUDIER) va être régularisée par le Notaire.

\*La commune a reçu un courrier de l'inspection académique concernant l'obligation scolaire afin de contrôler au mieux les absences scolaires quelquefois trop nombreuses dans certaines familles

\*Vérification des installations électriques : Elle a été réalisée par la SOCOTEC dans tous les bâtiments public ; de menus travaux sont à réaliser.

\*Assemblée Générale de GROUPAMA : Elle aura lieu le 18 mars prochain à Marcolès.

.



### **Prochaine réunion :**

- 23 février : Réunion à la Préfecture sur le thème du Fonds Vert
- 27 février : Commission Finances à 20h30
- 28 février : Commission PLUi à 9h30 à la salle des mariages
- 2 mars : Préparation du budget avec le conseiller du Service de Gestion Comptable d'Aurillac à 9h30
- 16 mars : Conférence des Maires à PARLAN sur la transition énergétique
- 21 mars : Réunion publique sur le PLUi à la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » à ST MAMET
- 27 mars : Vote du budget à 18h30

Fin de séance. : 23h00

### **- SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	Procuration à PRAT Loïc
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	